



NATURE OCÉANE  
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 Novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Étaient présents** : tous les membres à l'exception de MAIS Jean-Michel, GOYENECHÉ Olivier, BOUILLE-VAGNEUR Marjory, BODART Maïder qui ont donné pouvoir respectivement à DELPUECH Jean-Luc, SARRAUTE Gérard, BENOIT-DELBAST Jacqueline, DECOUX Nathalie.

Chantal RONDET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu du dernier conseil municipal à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Il évoque quatre décisions qu'il a prise en vertu des délégations que lui a conférées le Conseil :

- Marché public de fourniture : achat de fuel et gasoil auprès de DYNEFF pour un marché à bons de commande
- Virement de crédits opérés depuis le 022 pour 150 € vers le 673, titres annulés sur exercice antérieur.
- Emprunt prévu au Budget de 450 000 € pour 15 ans au taux fixe de 1.66% auprès de la Caisse d'Épargne
- Marché de travaux : marché à bons de commande pour les travaux de voirie conclu avec la société Soubestre

M. Payen est surpris du prêt conclu avec la mairie qui prévoit un versement le 04.12.2018 et une première échéance le 04.12.2019.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un prêt à échéance annuelle et que le taux de 1.66 % est effectivement un très bon taux.

En préambule M. Le Maire informe de la mise en place d'un marché des producteurs le jeudi soir en collaboration avec l'AMAP et invite à le fréquenter.



**2018-11-22-01/64 – TARIFS MUNICIPAUX 2019**

Monsieur le Maire communique la proposition des tarifs pour la location des salles, et prestation des services municipaux pour l'année à venir. Les tarifs sont reconduits à l'identique.

**Unanimité.**

**2018-11-22-02/65 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2018**

Il s'agit de virements de crédits prélevés sur le compte dépenses imprévues pour régler des travaux en régie et les opérations d'ordre correspondantes. Les travaux en régie ont été effectués par les services techniques pour la rénovation du local périscolaire de la grange Barbé en complément des entreprises.  
**Unanimité.**

**2018-11-22-03/66 – NON-VALEUR**

Le conseil autorise l'admission en non-valeur de créances anciennes (2015-2017) pour des débiteurs relevant de situation de surendettement.  
**Unanimité.**

**2018-11-22-04/67 – TARIFS 2019 CAMPING LES PINS BLEUS**

Madame Benoit-Delbast présente les tarifs 2019 du camping municipal. Les prix des locations sont, dans l'ensemble augmentés de 2.5 % ou reconduits à l'identique en fonction des résultats de locations en 2018.  
Les tarifs de la partie « saison » (2 semaines fin juin et 2 semaines début septembre) sont réduits pour se mettre au même niveau que les campings voisins de la même catégorie.  
Apparaissent au catalogue des tarifs, les 4 chalets Montana récemment installés.  
**Unanimité.**

**2018-11-22-05/68 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2018**

Mme Benoit-Delbast, Adjointe en charge du Camping Municipal, expose les virements de crédits nécessaires pour opérer le remboursement des annuités de l'emprunt pris en charge par le budget général lors du recompactage de la dette.  
**Unanimité.**

**2018-11-22-06/69 – CONVENTION D'OCCUPATION DE MOBILHOME AU CAMPING**

Mme Benoit-Delbast présente les nouveautés apportées au contrat qui lie les occupants de mobil homes et le camping : celles-ci concernent les normes de sécurité et rappellent les règles lors du départ de locataires soit pendant la période de fermeture, soit en cas de départ définitif.

Par ailleurs tout nouveau locataire de mobil home « à l'année » devra présenter une attestation de résidence principale dans un autre lieu que le camping.  
**Unanimité.**

**2018-11-22-07/70 – CAUTIONS ET RETENUES DE GARANTIES AU CAMPING**

Le conseil municipal autorise, à l'**unanimité**, l'encaissement des anciennes cautions (2001 à 2007) jamais récupérées pour un montant total de 501,75€.

### **2018-11-22-08/71 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT AU CAMPING MUNICIPAL**

Pour faire face à ses besoins en trésorerie, le budget camping a besoin d'une ligne de crédit à tirages ou sans frais avec les caractéristiques suivantes : 200 000 € à EONIA : + 0.70 % souscrite auprès de la Caisse d'Epargne.

**POUR : 23**

**ABSTENTIONS : 4** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

### **2018-11-22-09/72 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA GRANGE BARBE AU TITRE DE TEPOS**

Les enfants du périscolaire ont pu réintégrer des locaux entièrement refaits et les travaux ont déjà bénéficié d'une subvention de la CAF à hauteur de 17 939 €.

MACS pourrait subventionner les travaux relevant de la Transition Energétique Positive pour un montant de 5 000 € environ.

**Unanimité.**

### **2018-11-22-10/73 – DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE PLAN PLAGE**

Le conseil municipal approuve le plan de financement pour le plan plage. La tranche 1 (cheminements dans les dunes, liaisons Nord et Sud, aménagement de blockhaus) devrait débuter en mars 2019. La tranche 2 (aménagement des voiries et stationnement) est prévue par la suite. D'ores et déjà les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté. Le montant total des travaux est de 1 095 168.47 H.T pour un total d'aides de 500 000 euros environ.

Pour la partie centrale et déplacement des commerces, il faut attendre une réforme de la loi Littoral, promise mais qui ne vient toujours pas.

M. Curutchague souhaite savoir quel est le trait de côte officiel à prendre en compte.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, c'est le trait de côte 2040 qui est opposable. Le trait de côte 2100 n'est pas encore opposable mais il faut en tenir compte car les services de la Préfecture vont évoquer le principe de précaution.

**Unanimité.**

### **2018-11-22-11/74 – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT D'UNE CONCESSION**

Le conseil municipal autorise le remboursement d'une concession libre au cimetière à un administré qui a depuis acheté un caveau.

**Unanimité.**

### **2018-11-22-12/75 – DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL AU LIEUDIT LAGUERE**

Le conseil municipal approuve le déclassement d'une partie du chemin rural dit de Laguere qui relie la rue de Claron à la rue de Toulet car dans le cadre du projet d'aménagement du secteur tel que prévu au PLU en cours d'approbation il deviendra obsolète dans sa partie centrale.

**POUR : 23**

**ABSTENTIONS : 4** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

### **2018-11-22-13/76 – CONVENTION MACS/EPFL**

Le conseil municipal approuve la convention liant la commune à MACS pour participer à l'Etablissement Public Foncier des Landes, et financé par un prélèvement sur un pourcentage (5.33%) des droits d'enregistrement (21 306 € pour 2018).

**Unanimité.**

### **2018-11-22-14/77 – PADD DU PLU DE MACS**

Dans le cadre du projet d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la communauté de communes MACS doit organiser des débats au sein de chaque conseil autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur le Maire rappelle les éléments du PADD qui reprend les enjeux en termes d'accueil des populations mais aussi de préservation des espaces naturels.

Ce PADD évoque aussi la mobilité et les enjeux de la transition énergétique.

L'espace urbain a été considérablement réduit sur l'ensemble des 23 communes, l'enjeu étant de limiter le « grignotage urbain » et favoriser la densification urbaine et des centres bourgs.

Deux observations sont émises lors du débat :

- Le souhait que le PADD intègre dans ses objectifs la réflexion sur les transports en commun en site propre et pose les jalons d'un partenariat avec l'autorité organisatrice des transports sur l'A.G.B.A et le Seignanx pour que le Tram bus de Bayonne vienne jusqu'à l'entrée du territoire communautaire.
- Identification de Labenne « Ville Centre » pour l'Etat comme Pôle de Centralité et Pôle Intermodal, au carrefour des RD 810 et RD 652, avec une gare SNCF et aux portes de l'Agglomération du Pays Basque

### **2018-11-22-15/78 – CREATION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE A LABENNE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il souhaiterait que le conseil municipal saisisse l'opportunité de la création d'une résidence autonomie à Labenne.

Ce projet résultant d'un appel à projet régional par l'ARS et relayé dans les Landes par le Conseil Départemental permettrait la réalisation d'une petite unité de 16 logements individuels permettant à la personne âgée de vivre chez elle dans un logement adapté à proximité des unités de soins et de service de l'Institut Hélio Marin.

Ces résidences se situent à mi-chemin entre le maintien au domicile personnel et l'admission dans un établissement.

Monsieur le Maire informe que SOLIHA (Ex PACT des Landes) pourrait aussi être un partenaire.

Il souligne l'intérêt pour la commune de pouvoir accueillir sur Labenne cette nouvelle offre d'hébergement pour les personnes âgées.

**Unanimité.**

### **2018-11-22-16/79 – AUTORISATION DE REVENTE D'UN TERRAIN A ESTOUNICQ II**

Le conseil municipal autorise la revente d'un terrain au lotissement Estounicq II avant la date des 10 années suivant l'achat pour des raisons de force majeure.

**Unanimité.**

**2018-11-22-17/80 – INSTAURATION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT POUR LES MEUBLES DE TOURISME**

Véronique Brevet, Adjointe au Tourisme, présente la mesure qui relève d'une réorganisation nationale de la politique des meublés.

Il s'agit, au niveau communal, de permettre la mise en place d'une procédure d'enregistrement pour les loueurs de meublés (ou en résidence principale) qui permettra de simplifier les procédures, notamment sur les sites de location en ligne.

**Unanimité.**

Séance levée à 19h55.

A Labenne, le 23 novembre 2018

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

